



## Le programme national du Canada pour la paix

Le 16 octobre dernier, M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada pour le désarmement, prononçait un discours au nom du Canada devant la Première commission des Nations Unies. Voici quelques extraits de cette déclaration :

« Le Canada, qui participe à toutes les instances multilatérales traitant du désarmement, est déterminé à renforcer le processus multilatéral en vue de construire une paix durable. La politique canadienne en matière de contrôle des armements et de désarmement, que nous présentons à ces instances, comporte six grands volets :

- négociation de réductions radicales des forces nucléaires et renforcement de la stabilité stratégique;
- préservation et renforcement du régime de non-prolifération nucléaire;
- soutien au projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui représente un objectif fondamental et permanent de la politique étrangère canadienne;
- négociation d'une interdiction globale des armes chimiques;
- prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique;
- mesures de renforcement de la confiance destinées à faciliter la réduction des forces militaires en Europe et ailleurs.

Afin de soutenir cette politique, le gouvernement canadien a établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Deuxième décennie du désarmement. Ce programme, dans lequel l'accent est mis sur les mesures concrètes, vise à jeter les bases de l'instauration d'un climat de confiance sans lequel il est impossible de conclure des accords en matière de désarmement.

La Direction de la vérification et de la recherche du ministère des Affaires extérieures, dotée d'un budget annuel d'un million de dollars, se concentre sur plusieurs questions clés relatives à la vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, d'une convention globale interdisant les armes chimiques, ou de mécanismes de prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Il est reconnu, tant dans le Document final de la Première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que dans la déclaration faisant de la décennie des années 80 la Deuxième décennie du désarmement que les accords de contrôle des armements et de désarmement doivent comporter des mécanismes de vérification adéquats. D'aucuns font valoir que cette question de la vérification n'est qu'un prétexte pour empêcher la conclusion d'accords. C'est là une opinion que le Canada ne partage pas. Nous croyons que la vérification est indispensable parce que des accords importants en matière de contrôle des armements et capables de résister à l'épreuve du temps ne sauraient être négociés sur la seule base de la confiance.

— Afin de faire progresser les travaux sur la vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Canada va accroître ses capacités de recherche sismique en améliorant ses installations de Yellowknife, dans le nord du Canada. Nous poursuivons également des travaux destinés à permettre de distinguer les petits tremblements de terre des essais nucléaires souterrains. Nous avons participé activement à l'échange international de données sismiques.

— Afin de soutenir le processus de négociations relatif à l'interdiction globale des armes chimiques, le Canada a prêté son concours et ses compétences pour l'exécution d'enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques. Il soumettra prochainement aux Nations Unies un manuel sur la façon de procéder à de telles enquêtes. De même, le Canada a entrepris des recherches spécialisées sur la mise au point d'une trousse permettant la détection, l'identification et la quantification de certaines mycotoxines. Lors de sa dernière session, la Conférence sur le désarmement n'a pratiquement fait aucun progrès vers la conclusion d'une convention interdisant les armes chimiques. Nous lançons un appel à tous ses membres afin qu'ils redoublent d'efforts et concluent d'urgence une convention sur l'interdiction globale des armes chimiques.

En ce qui concerne la question de l'espace extra-atmosphérique, le Canada a accueilli avec satisfaction la création d'un groupe de travail *ad hoc* qui examinera ce

problème complexe de façon plus approfondie. Dans le but de contribuer aux débats de la Conférence sur le désarmement, le Canada a présenté une étude exhaustive du droit international actuel en ce qui concerne le contrôle des armements et l'espace extra-atmosphérique. Cette étude met en évidence un certain nombre de thèmes importants qui doivent être examinés et pris en considération lors de l'élaboration d'un traité international efficace sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Cette recherche constitue en outre un excellent exemple de l'évolution et de la pertinence du droit international dans le processus du désarmement. Le Canada fait également des recherches sur l'application de techniques de télédétection espace-espace à des fins de contrôle des armements et de désarmement.

L'attention de la communauté internationale se porte, pour l'essentiel, sur les armes nucléaires, chimiques et biologiques, mais il existe une quatrième catégorie d'armes de destruction de masse : les armes radiologiques. Même si les Nations Unies ont attiré l'attention sur ces armes il y a près de 40 ans, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun accord international relatif aux armes radiologiques. Étant donné que ces armes n'ont pas encore été fabriquées, la communauté internationale dispose d'une rare possibilité, celle d'interdire un système d'armes potentiellement dévastatrices, d'empêcher même sa conception, et celle de le faire au moment où les obstacles politiques à la conclusion d'une telle interdiction sont minimes. Il faut, d'urgence, conclure une convention sur l'interdiction des armes radiologiques.

Le 25 septembre dernier, dans son intervention devant l'Assemblée générale, l'honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, a lancé un appel aux États-Unis et à l'Union soviétique, leur demandant de conclure un traité vérifiable d'interdiction des armes radiologiques. Il a également indiqué que le Canada était disposé à signer immédiatement un tel traité.

En résumé, le Programme d'action du Canada comprend des initiatives concrètes et précises destinées à rendre vraiment significatif le processus de contrôle des armements et à faire en sorte que l'objectif du désarmement puisse être atteint.